



Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



16028039

Tribunal de Commerce de Tournai

déposé au greffe le

12 FEV. 2016

Greffe

MBM

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 23/02/2016 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0457.195.147

Dénomination

(en entier) : **C.G. AUTO SERVICES**

(en abrégé) :

Forme juridique : société privée à responsabilité limitée

Siège : 7712 Herseaux (Mouscron), rue Louis Bonte, 19

(adresse complète)

**Objet(s) de l'acte : TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL - MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL —
NOMINATION D'UN GERANT NON STATUTAIRE – REMPLACEMENT DES
STATUTS**

Il résulte d'un procès-verbal dressé par le notaire Alain Mahieu à Mouscron en date du quatre février deux mille seize, en cours d'enregistrement

Que l'assemblée générale extraordinaire de la société privée à responsabilité limitée « C.G. AUTO SERVICES » ayant son siège à 7712 Herseaux (Mouscron), rue Louis Bonte, 19 a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes :

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la société en « S.E. AUTO SERVICES SPRL ».

Deuxième résolution.

L'assemblée générale décide de transférer le siège social vers 7700 Mouscron, rue de la Bouverie, 17

Troisième résolution

Après avoir pris connaissance du rapport du gérant relatif à l'extension de l'objet social avec y annexé l'état résumant la situation active et passive de la société arrêté au 31 décembre 2015, l'assemblée décide d'étendre l'objet social tel que défini à l'article 4 des statuts de la société en y ajoutant après l'énumération des activités actuelles, les activités suivantes :

« (...) »

- Le transport rémunéré ou la sous-traitance en matière de transport pour des tiers,
- Activité de taxi pour particuliers ou collectifs vers les gares, aéroports, ports ou autres lieux de départ dans le cadre de déplacement de loisirs.
- Activités de transport rémunéré ou non de personnes dans le cadre de leurs déplacement privés vers les ports, aéroports, parcs d'attraction, hébergements et autres prestations touristiques liées qui nécessitent un transport.
- Management, consultance et logistique permettant de proposer la gestion d'une entreprise de transport de personnes pour compte propre ou pour toute autre personne morale ou physique en sous-traitance.
- Collaboration avec toute personne physique ou morale qui aurait accès à la profession de transport.
- Location de véhicules de transport ou de cérémonie.
- Tout transport terrestre de voyageur.

Les activités liées aux réparations et au négoce d'automobiles seront exercées sous la dénomination commerciale « S.E. AUTO SERVICES » et les activités liées au transport de personnes sous la dénomination commerciale « SUNNY EXPRESS ». »

Volet B - Suite

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer, aux côtés de Grégoire CLIPET en tant que gérant non-statutaire de la société, monsieur Dany BORREMAN, plus amplement identifié ci-avant. Sauf décision contraire de l'assemblée générale, son mandat ne sera pas rémunéré.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de remplacer les statuts par de nouveaux statuts adoptés aux résolutions prises :

Article 1. Forme – Nom : le texte de cet article est remplacé par le texte suivant :

« La société est constituée sous la forme d'une société privée à responsabilité limitée sous la dénomination « S.E. AUTO SERVICES SPRL ».

Article 3. Siège : la première phrase de cet article est remplacée par la phrase suivante :

« Le siège de la société est situé à 7700 Mouscron, rue de la Bouverie, 17. »

Article 4 : Après l'énumération des activités actuelles, il est ajouté le texte suivant :

« (...) »

- Le transport rémunéré ou la sous-traitance en matière de transport pour des tiers,
- Activité de taxi pour particuliers ou collectifs vers les gares, aéroports, ports ou autres lieux de départ dans le cadre de déplacement de loisirs.
- Activités de transport rémunéré ou non de personnes dans le cadre de leurs déplacements privés vers les ports, aéroports, parcs d'attraction, hébergements et autres prestations touristiques liées qui nécessitent un transport.
- Management, consultance et logistique permettant de proposer la gestion d'une entreprise de transport de personnes pour compte propre ou pour toute autre personne morale ou physique en sous-traitance.
- Collaboration avec toute personne physique ou morale qui aurait accès à la profession de transport.
- Location de véhicules de transport ou de cérémonie.
- Tout transport terrestre de voyageur.

Les activités liées aux réparations et au négoce d'automobiles seront exercées sous la dénomination commerciale « S.E. AUTO SERVICES » et les activités liées au transport de personnes sous la dénomination commerciale « SUNNY EXPRESS ». »

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

Notaire Alain Mahieu

Déposés en même temps :

- l'expédition de l'acte de modification de statuts
- le texte des statuts coordonnés